

Séance du 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	8

Objet de la Délibération :
**Convention honoraires SCPA
Emeric VIGO**

L'an deux mille vingt six

Le vingt-huit avril

A 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - Mme LINTZ Ghislaine - M. ECHARD Vincent - Mme RODRIGUEZ Noémie – M. FOURNIER Daniel - Mme GAURENNE Sylvie – M. GAURENNE Olivier - M. PINEDE Jean-Marie

Absents excusés : Mme HEIDMANN Coralie - M. PALAU Christophe – Mme PAGES FONSAGRIVE Emilie

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Noémie

Date de convocation : 23 avril 2026

2026, 029

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal de la Commune

Considérant la nécessité pour la Commune de se faire accompagner par un conseil juridique spécialisé pour l'assistance et le conseil juridiques dans les problématiques rencontrées en matière d'urbanisme,

Considérant que dans le cadre de l'accompagnement et des interventions réalisées par la S.C.P.A. Emeric VIGO pour la Commune, il est nécessaire de signer une convention d'honoraires,

Extrait du registre

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

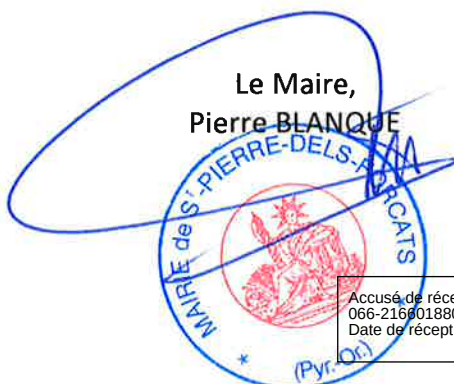
ARTICLE 1 : De signer la convention d'honoraires et d'assistance et de conseil juridique avec Société Civile Professionnelle d'Avocat Emeric VIGO, représentée par son représentant légal en exercice Maître Emeric VIGO, avocat au Barreau des Pyrénées-Orientales, pour une durée d'un an.

ARTICLE 2 : Que les honoraires sont établis pour un montant forfaitaire annuel de 5 000 € HT,

ARTICLE 3 : Que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Commune, imputation chapitre 11, compte 622.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20260429-2026-029-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026